



**DEPARTEMENT  
des  
Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 17 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept novembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Bourse Municipale au BAFA - Session 10

Date de la convocation : lundi 10 novembre 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BLANCHARD, M. BELIERES, Mme GUILLORET  
M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,  
Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHIAI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

**POUVOIRS :**

Mme PIVERT (donne pouvoir à M. ISNARD), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme CASORLA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA)

**EXCUSES :**

M. CALENDINI (absent excusé)

JC/MS/NR

7.5

Service Jeunesse

Bourse Municipale au BAFA - Session 10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2311-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024 relative au dispositif « Bourse Municipale au BAFA ».

Considérant que la Commune de Salon-de-Provence souhaite favoriser l'accès des jeunes à cette formation. La participation de la commune est variable et correspond au maximum au coût total de la formation ;

Considérant que cette bourse s'adresse prioritairement aux jeunes Salonais de 16 à 25 ans résidant sur la commune depuis au moins 1 an et justifiant leur souhait d'intégrer la formation BAFA ;

La sélection des dossiers pour l'attribution de la bourse pour l'année 2026 a eu lieu le vendredi 17 octobre 2025 par un jury composé de représentants de la collectivité (élue et techniciens) et de représentants des ACM municipaux.

Considérant que les candidats retenus à l'issue de la sélection du jury du 17 octobre 2025 sont :

ALFARDOUS Camélia  
BAGHDADI Sofia  
CORRAO CANALE Savannah  
CUINAT Lola  
DA SILVA-LEVEAU Tina  
DUTENDAS Stella  
FAILLE Manon  
FONTAINE Charlotte  
GADI Sérine  
GONZALEZ Tina  
HAJJI Hanna  
LLACER Margot  
NARDAOUI Imane  
ORDIONI Mallaury  
OUKALI Nazim  
TESTARD Tessa  
WEBER Diane

En cas de désistement d'un des candidats sélectionnés, 5 jeunes ont été positionnés sur la liste d'attente dans l'ordre suivant :

1. SOK Lyam
2. LAMOTTE Candice
3. LOMBARDI Iris
4. MONTEIRO Moana
5. CAIETTA Marjorie

Considérant que les candidats participeront tous à une action citoyenne de 40 heures dans une association sportive de la commune, une convention Ville / Boursier / Association formalisera les engagements réciproques.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des candidats retenus sur le dispositif de la « Bourse Municipale au BAFA » session 2026.

APPROUVE la liste d'attente des candidat retenus sur le dispositif de la « Bourse Municipale au BAFA » session 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment ladite convention.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2026, chapitre 011, article 6184.

– SE PRONONCE COMME SUIVIT :

**UNANIMITE**

POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**